

COMMUNE DU TOUVET- CONSEIL MUNICIPAL du 28 mars 2014	Réf Adm : urbanisme
Rapport - Délibération	
Objet : Autorisation donnée au maire de déposer un permis de démolir	
Rapporteur	Cécile Bachelot

RAPPORT

Madame Cécile Bachelot, 5^{ème} adjointe en charge de l'urbanisme de la commune du Touvet, expose le rapport suivant :

L'aménagement du quartier de la gare a justifié d'une inscription dans le permis d'aménager d'une ouverture dans le mur situé au nord de la place, pour la relier au chemin à talon situé aujourd'hui à l'arrière de l'actuel multi accueil et désenclaver la place par le nord.

Ce mur, protégé dans le plan local d'urbanisme, est situé dans le périmètre du château du Touvet. Ainsi, une autorisation d'urbanisme est nécessaire pour recueillir l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

Je vous demande donc de m'autoriser à déposer un permis de démolir au nom de la commune du Touvet. Je vous remercie de bien vouloir statuer.

Et en conséquence, je vous propose d'adopter la délibération suivante.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport de Madame Cécile Bachelot, adjointe à l'urbanisme de la commune du Touvet,

Le Conseil municipal

DECIDE d'autoriser le maire à déposer un permis de démolir pour aménager une ouverture dans le mur situé entre le futur pôle enfance et le chemin à talon situé au nord de la place.

Le Maire

Laurence Théry